



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal 04 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Éric GAILLARD, maire.

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUDARD, M. Pierre CHAFFRINGEON, M. Maurice OBERLÉ, M. Eddy LABBÉ, Mme Eliane NAMBOTIN, M. Cyril GUINOISEAU, M. Hervé MORIN, M. Sylvain LEFAIX, Mme Adeline DUFOUR, M. Max TISSOT-GUERRAZ

Absents excusés : Mme Jennifer PUTELAT donne pouvoir à M. Cyril GUINOISEAU,

Absents : M. Damien PLANTADE

Secrétaire de séance : Mme Adeline DUFOUR

Monsieur le Maire ouvre cette séance à 20h30

Délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par le 3^{ème} adjoint

Monsieur Cyril GOUDARD, 3^{ème} adjoint au Maire, ayant déposé une déclaration préalable pour le remplacement d'un portail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de sonner délégation à Madame Adeline DUFOUR pour signer les documents afférents à cette déclaration.

Transfert au SIEPRA

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 22 mai dernier pour acter le transfert au SIEPRA de l'actif et du passif par une mise à disposition des biens.

Il précise qu'il est maintenant nécessaire de délibérer pour transférer le montant de la Trésorerie. Il reprend les éléments de l'entrevue de Madame Bouchard avec le Comptable Public du SGC de Montluel :

| | | Montant |
|--|--|---------------|
| Résultat Compte de gestion Budget Eau 2023 | | 160 232.91 € |
| Provisions (c/491) Conserver sur le budget de la Commune | = dépréciation pour créances douteuses (créances irrécouvrables) | + 680.07 € |
| Frais de poursuites Conserver sur le budget de la Commune | | - 37.50 € |
| Etat des restes à recouvrer Conserver sur le budget de la Commune | Dont c/411 = 8 959.73 € Dont c/4161 = 8 250.85 € Dont c/ 46721 = 21.27 € | - 17 231.85 € |
| Montant reversé au SIEPRA | = c/4512 | 143 643.63 € |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 143 643.63 € au SIEPRA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire
Éric GAILLARD





Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du 6 au 9 août inclus. L'Agence Postale sera également fermée du 20 au 23 août inclus.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été 2024.